

# Document d'objectifs

de la Zone Spéciale de Conservation  
« **Barèges, Ayré, Piquette** »

- Site FR 7300930 -

---

## *Document de Synthèse*

---

**Document validé par le comité de pilotage le 31 janvier 2006**

### Opérateur :

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Agence des Hautes Pyrénées  
Rue Jean Loup Chrétien  
65 013 TARBES Cedex



### Coordination :

Patrick MAURY, Technicien forestier (ONF Hautes Pyrénées)  
Isabelle BASSI, Chargée d'études Environnement – Biodiversité (ONF Hautes Pyrénées)

### Assistance technique et scientifique :

Anne SALLENT, Hélène DEVIN (CRPGE) : *diagnostic pastoral*  
Jaoua CELLE : *cartographie des habitats naturels*  
Frédéric SEJOURNE : *système d'information géographique*

### Composition du document d'objectifs :

- ✓ VOLUME I : Etat des lieux, analyses, enjeux et propositions d'actions
- ✓ VOLUME II : Atlas cartographique
- ✓ VOLUME III : Annexes (document de compilation)



# Liste des membres du comité de pilotage

---

## **PRESIDENT**

M. Philippe TREY, Adjoint au Maire de BAREGES

## **REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES COMMISSIONS SYNDICALES**

Le Député de la deuxième circonscription  
Le Conseiller Régional désigné par le Président du Conseil Régional  
Le Conseiller Général du canton de Luz Saint Sauveur  
Le Conseiller Général du canton de Bagnères de Bigorre  
Le Maire de Bagnères de Bigorre  
Le Maire de Barèges  
Le Maire de Betpouey  
Le Maire de Sers  
Le Président de la commission syndicale de la vallée de Barèges

## **REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT**

Le Préfet  
Le Sous-Préfet d'Argeles Gazost  
Le Directeur Régional de l'Environnement  
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt  
Le Directeur Départemental de l'Equipement  
Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports  
Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage  
Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche  
Le Directeur du Parc National des Pyrénées

## **REPRESENTANTS DES SOCIO-PROFESSIONNELS, GESTIONNAIRES ET USAGERS ET EXPERTS**

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture  
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de Luz  
Le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydraulique EDF Adour et Gaves  
Le Directeur du Groupe d'Exploitation Transport Get-Béarn  
Le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts  
Le Président de la Fédération départementale pour la chasse  
Le Président de la Société « Les chasseurs barégeois »  
Le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées  
La Présidente de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen  
Le Président de l'Association Mont Perdu Patrimoine Mondial  
Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénées  
Le représentant local de Nature Midi-Pyrénées  
M. DANTIN Ingénieur Ecologue  
Le Président du comité départemental de la Fédération Française de montagne et d'escalade  
Le Président du comité départemental de la Fédération Française des randonnées pédestres  
Le Délégué Départemental du Club Alpin Français  
Le Président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Le Président de l'Association « Les Pêcheurs barégeois »



Le document d'objectifs du site FR 7300930 « Barèges, Ayré, Piquette » se présente sous la forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE sera envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et sera mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il sera également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>)

Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** est constitué de deux Volumes :

- VOLUME I : corps du texte : état des lieux, analyses, enjeux et propositions d'actions ;
- VOLUME II : atlas cartographique.

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION**: il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le DOCUMENT DE COMPILATION est constitué de la manière suivante :

- VOLUME I : corps du texte correspond au document de synthèse ;
- Volume II : atlas cartographique correspond au document de synthèse.
- VOLUME III :
  - Annexes : ensemble des informations auquel le corps du texte fait référence (méthodologie, fiche de prospection, aide-mémoire pour les enquêtes, ...)
  - Documents de communication et de concertation : compte - rendus de réunions, bulletins d'information locale, ...)

Ce DOCUMENT DE COMPILATION pourra être consulté sur demande à la Direction Régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de Tarbes, à la Sous-Préfecture d'Argelès Gazost et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Tarbes.



## CHAPITRE I : Etat des lieux et Analyse

### PARTIE A : Rappels du contexte 1

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. RESEAU NATURA 2000</b> .....   | <b>1</b> |
| 1.1 Définition et objectifs .....  | 1        |
| 1.2 Rappels sur la mise en oeuvre en France.....                               | 2        |
| 1.3 Situation en Hautes Pyrénées .....   | 2        |
| <b>2. CHOIX DU SITE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE</b> .....                           | <b>3</b> |
| 2.1 Le Choix du site .....   | 3        |
| 2.2 Présentation de l'équipe « opérateur ».....                                | 3        |
| 2.3 Démarche adoptée par l'opérateur .....                                     | 3        |
| <b>3. PRESENTATION GENERALE DU SITE</b> .....                                  | <b>6</b> |
| 3.1 Localisation géographique du site .....                                    | 6        |
| 3.2 Contexte physique .....  | 6        |
| 3.3 Affectation des sols .....   | 7        |
| 3.4 Statuts de protection, zones bénéficiant d'inventaires et règlements ..... | 8        |

### PARTIE B : Activités humaines et Données écologiques et Analyses 9

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. ACTIVITES HUMAINES: état des lieux, gestion en cours et constats</b> ..... | <b>9</b> |
| 1.1 ACTIVITE PASTORALE .....   | 9        |
| 1.1.1 Contexte et description du territoire étudié .....                         | 9        |
| 1.1.2 Etude de l'utilisation pastorale et de la ressource fourragère .....       | 18       |
| 1.1.3 Des perspectives de gestion .....  | 21       |
| 1.2 TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS .....                                       | 22       |
| 1.2.1 Activités touristiques estivales .....                                     | 22       |
| 1.2.2 Activités touristiques hivernales.....                                     | 25       |
| 1.2.3 Chasse et pêche .....  | 27       |
| 1.3 HYDROELECTRICITE.....  | 29       |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2. PATRIMOINE NATUREL: de la cartographie à la priorité de conservation .....</b> | <b>33</b> |
| 2.1 RAPPELS METHODOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES.....                                     | 33        |
| 2.1.1 Définitions utiles .....   | 33        |
| 2.1.2 Outils et données officiels de référence .....                                 | 33        |
| 2.1.3 Modalités de cartographie .....  | 34        |
| 2.2 RESULTATS D'INVENTAIRES.....   | 36        |
| 2.2.1 Les habitats naturels .....  | 36        |
| 2.2.2 Les espèces et les habitats d'espèces .....                                    | 38        |
| 2.2.3 Mise à jour du bordereau officiel ou FSD .....                                 | 39        |
| 2.3 ANALYSE ECOLOGIQUE .....   | 41        |
| 2.3.1 Choix des critères .....   | 41        |
| 2.3.2 Résultats pour les habitats naturels .....                                     | 42        |
| 2.3.3 Résultats pour les espèces et les habitats d'espèces .....                     | 48        |
| 2.4 HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES .....                                | 49        |
| 2.4.1 Choix des critères et méthode .....  | 49        |
| 2.4.2 Détermination de la priorité de conservation .....                             | 50        |
| <br>   |           |
| <b>→ FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES.....</b>               | <b>53</b> |
| ✓ Les milieux rocheux .....  | 55        |
| ✓ Les milieux de Pelouses .....  | 67        |
| ✓ Les milieux de Landes .....  | 77        |
| ✓ Les milieux de Forêts .....  | 85        |
| ✓ Les milieux humides .....  | 91        |
| <br>   |           |
| ✓ Les Espèces animales et végétales .....  | 97        |

# Chapitre I

## Etat des lieux et analyse



## PARTIE A : RAPPELS DU CONTEXTE

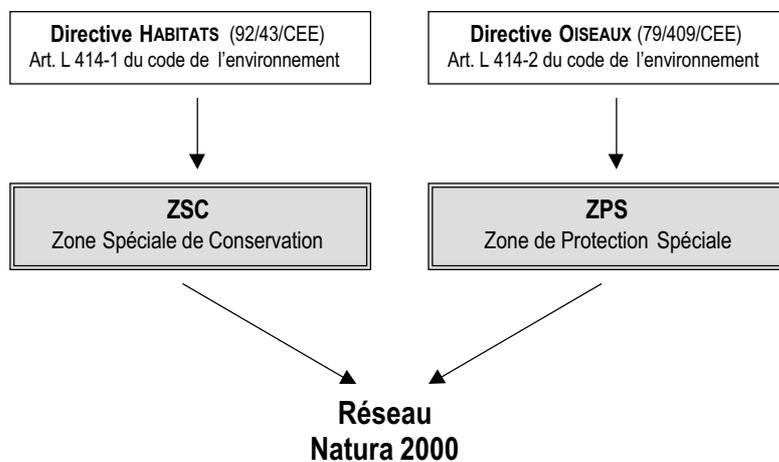
### 1. RESEAU NATURA 2000

#### 1.1 Définition et objectifs

Le réseau Natura 2000 est le nom donné à un réseau écologique européen ayant pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

Sa création contribuera principalement à la réalisation des objectifs de la convention sur la biodiversité signée par la Communauté européenne et ses Etats membres au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992.

Ce réseau est composé de sites désignés spécialement par chaque Etat membre en application de deux directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » datant respectivement de 1979 et 1992.



**Figure 1 : Le réseau Natura 2000**

#### La Directive « Habitats »

Précurseur en Europe de la protection des espèces et de leurs habitats, la Convention de Berne (Septembre 1979) a servi de base à la rédaction de cette directive. La Directive « Habitats »<sup>1</sup> va toutefois plus loin en posant le principe de conservation des types d'habitats naturels en tant que tels et non plus seulement comme milieux de vie d'espèces. Elle donne lieu à la délimitation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C).

#### La Directive « Oiseaux »

Il s'agit du premier texte européen sur la conservation et la protection des oiseaux sauvages et de leurs habitats. Il a été adopté en 1979 et a pour objet de *protéger et de gérer les espèces ainsi que d'en réglementer la chasse, la capture, la mise à mort et le commerce*. La Directive établit ainsi la création de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S).

<sup>1</sup> Annexe 1 : texte et annexes de la Directive « Habitats »

## 1.2 Rappels sur la mise en oeuvre en France.

Les Etats membres doivent établir des mesures de gestion et de maintien de la biodiversité « (...) en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales (...) ». A chaque état de choisir les moyens à mettre en œuvre pour faire appliquer ces directives.

Les deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Les termes de la transposition sont regroupés dans les articles L 414-1 et L 414-2 et suivants du Code de l'Environnement. La France a en outre opté pour une démarche concertée au niveau local devant aboutir à la réalisation d'un plan de gestion appelé « **Document d'objectifs** » (Docob).

Etabli pour une durée de 6 ans, son élaboration dure en moyenne 2 ans et se compose de 3 phases principales :

- ✓ **Phase 1** : Inventaires de l'existant (activités humaines et patrimoine naturel)
- ✓ **Phase 2** : Analyses et définition des enjeux
- ✓ **Phase 3** : Propositions d'actions

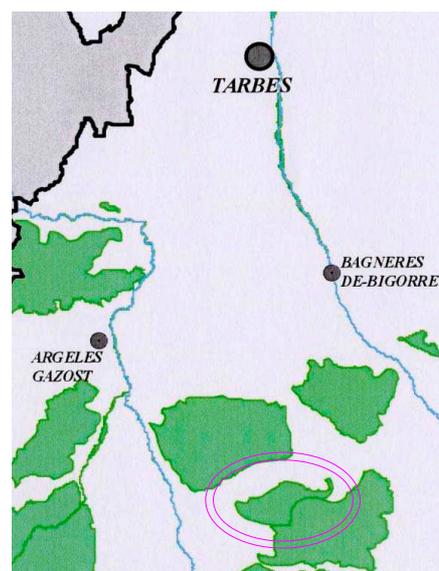
La Circulaire ministérielle du 24 décembre 2004 précise les modalités d'application des articles<sup>2</sup> du code de l'environnement relatifs à la gestion des sites Natura 2000 en terme d'élaboration et de contenu du document d'objectifs ; elle explique dans quelles mesures des contrats dits « Natura 2000 » pourront être signés entre l'Etat et les usagers, élus,... Contrats qui permettront de mettre en œuvre les actions proposées dans le document validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet de département.

Cette circulaire décrit les modalités de contractualisation sur un site donné y compris les contrats d'agriculture durable. Elle intègre aussi les conclusions sur les mesures forestières pouvant faire l'objet de contrat Natura 2000.

## 1.3 Situation en Hautes Pyrénées

Le département compte plus de 20 sites désignés au titre de la Directive Habitats et 2 au titre de la Directive Oiseaux, ce qui représente près de 18% du territoire départemental et la quasi totalité du domaine d'altitude.

Le premier document d'objectifs rédigé et validé a été celui du site du « Néouvielle » dont l'opérateur est le Parc National des Pyrénées. Depuis d'autres docob ont été validés et sont entrés dans une phase d'animation. L'objectif étant d'achever cette phase d'élaboration d'ici 2010 et de poursuivre dans une phase opérationnelle.



<sup>2</sup> Annexe 2 : Articles L. 414-2 et 3 / R. 214-23 à 33 – Code de l'environnement.

## 2. CHOIX DU SITE ET MOYENS MIS EN OEUVRE

IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS DANS LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET DE COMPILATION RELÈVENT DE LA **DIRECTIVE « HABITATS » SEULEMENT.**

Les espèces d'oiseaux relevant de l'annexe I de la DO\* dont la présence est connue sur le site ont toutefois été listées dans l'état des lieux du patrimoine naturel.

### 2.1 Le Choix du site

Le site du « Barèges, Ayré, Piquette » a été proposé en décembre 1998 comme Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C)\*, donc susceptible de devenir une Z.S.C\*. Il a été retenu pour sa végétation caractéristique de la haute montagne pyrénéenne et des milieux humides et aquatiques.

Toutes les informations initiales concernant le site sont dans un **formulaire standard de données** ou bordereau officiel<sup>3</sup> ; attribué à chaque site, ce document rassemble les données qui ont servi à le désigner. Il sert de base aux inventaires et est remis à jour si nécessaire après l'élaboration et la validation de chaque Docob.

### 2.2 Présentation de l'équipe « opérateur »

Désigné par le Préfet, l'opérateur technique est le maître d'œuvre du Docob. Il est en charge de la coordination des aspects financiers, administratifs, techniques et relationnels tout au long de son élaboration. L'opérateur retenu pour le site est l'**Office National des Forêts (ONF)**. D'autre part, l'établissement est déjà opérateur sur d'autres sites Natura 2000 (3 d'entre eux font l'objet d'un Docob validé « Hautes Baronnies : Coume de Pailhas », « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech » pour lequel l'animation a démarré en juin 2005, « Rioumajou et Moudang », 1 autre est en cours d'élaboration « Lac bleu, Léviste »).

### 2.3 Démarche adoptée par l'opérateur

- a) La concertation avec les acteurs au sein des groupes de travail

Suite à la mise en place du **comité de pilotage**<sup>4</sup> par Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement d'Argelès Gazost en juillet 2003, l'opérateur a défini des thèmes de travail afin de faire participer au mieux les acteurs locaux à la démarche. Pour cela un **bulletin d'inscription**<sup>5</sup> à des **groupes de travail** a été distribué à chaque membre du comité ainsi qu'à chaque maire des communes concernées.

Toute personne ayant une activité sur le site, toute personne ressource au niveau local et surtout volontaire et intéressée, était libre de s'y inscrire.

Les thèmes proposés étaient : « Pastoralisme », « Activités de tourisme, de loisirs et autres activités (comme l'hydroélectricité) ».

<sup>3</sup> Annexe 3 Formulaire Standard des Données du site (FSD) ; Une forme simplifiée de tous les formulaires est consultable sur le site Internet de Natura 2000: <http://natura2000.environnement.gouv.fr/> ; le FSD intégral l'est sur le site <http://inpn.mnhn.fr/> de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N) mis en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle (M.N.H.N).

<sup>4</sup> Annexe 4 : Arrêté préfectoral de composition du comité local de pilotage

<sup>5</sup> Annexe 5 : Modèle de bulletin d'inscription aux groupes de travail thématiques

| <b>PHASE 0 : Lancement de la démarche</b>  |  |   |          |
|--|--|---|----------|
| Groupes de travail<br>GT1  | Thèmes « Pastoralisme », « Activités de tourisme et de loisirs », « Hydroélectricité » | 07 novembre 2003                                    | Sur site |
| <b>PHASE 1 : Le constat : Inventaire</b>   |  |   |          |
| <i>Hiver 2004 : entretiens individuels (29) avec les représentants de chaque activité (chasse, pêche, hydroélectricité, tourisme, éleveurs, ...)</i> |  |   |          |
| Groupes de travail<br>GT2  | Thèmes « Activités de tourisme et de loisirs », « Hydroélectricité »                   | 24 mai 2004<br>(1 <sup>ère</sup> partie de soirée)  | Barèges  |
|  | Thème « Pastoralisme »   | 24 mai 2004<br>(2 <sup>nd</sup> e partie de soirée) | Barèges  |
| <b>PHASE 2 : Analyse écologique et humaine / Hiérarchisation des enjeux</b>  |  |   |          |
| Groupes de travail<br>GT 3   | Thèmes « Pastoralisme », « Activités de tourisme et de loisirs », « Hydroélectricité » | 02 février 2005                                     | Barèges  |
| <b>PHASE 3 : Réflexion concertée des mesures de gestion</b>  |  |   |          |
| Groupes de travail<br>GT 4   | Thèmes « Activités de tourisme et de loisirs », « Hydroélectricité »                   | 18 novembre 2005                                    | Barèges  |
| Groupes de travail<br>GT 4   | Thèmes « Pastoralisme »  | 18 novembre 2005                                    | Barèges  |

**Tableau 1 : Réunions des groupes de travail<sup>6</sup>**

b) Les réunions plénières du comité de pilotage

Le **comité de pilotage** a pour rôle d'examiner et de valider les différentes étapes de la réalisation du Docob. Lors de ces réunions, l'opérateur se fait le « rapporteur » des réunions menées avec les acteurs en groupes de travail ; il en présente les différents éléments récoltés et discutés à chaque phase.

<sup>6</sup> Annexe 6 : comptes rendus des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage

| PHASE 0 : Lancement de la démarche                                   |                               |         |
|--|-------------------------------|---------|
| Comité de pilotage CP0   | 01 <sup>er</sup> juillet 2003 | Barèges |
| PHASE 1 : Le constat : Inventaire de l'existant                      |                               |         |
| Comité de pilotage CP1   | 30 novembre 2004              | Barèges |
| PHASE 2 : Analyse écologique et humaine / Hiérarchisation des enjeux |                               |         |
| Comité de pilotage CP2   | 14 avril 2005                 | Barèges |
| PHASE 3 : Elaboration concertée des actions                          |                               |         |
| Comité de pilotage CP3   | 30 novembre 2005              | Barèges |
| PHASE 4 : Rédaction du document final                                |                               |         |
| Comité de pilotage CP4   | 31 Janvier 2006               | Barèges |

**Tableau 2 : Réunions du comité local de pilotage<sup>7</sup>**

c) La présidence du comité de pilotage

Le Préfet des Hautes Pyrénées a pris l'initiative d'anticiper l'application d'une des mesures de la Loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux dite « DTR »<sup>8</sup>. Cette loi prévoit entre autre de **confier la présidence** de comités locaux de pilotage des sites Natura 2000 à **un représentant d'une collectivité territoriale**. Ainsi, tout d'abord déléguée au Sous Préfet de l'arrondissement d'Argelès Gazost (Mme LONGE puis M. SOUMBO), la présidence a pour finir été assurée par **M. TREY**, Adjoint au Maire de Barèges.

d) Autres outils de communication

Deux **bulletins d'information**<sup>9</sup> du site ont été diffusés au sein des communes de Barèges et de Bètpouey. Chaque membre des groupes de travail ou du comité de pilotage en a été destinataire ; enfin, une centaine d'exemplaires a été déposée dans chacune des mairies concernées.

Des **classiers de liaison** ont été remis aux mairies des deux communes citées précédemment. Ils étaient destinés à rassembler tous les textes de lois relatifs aux Directives Européennes, tous les comptes rendus des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage. Cet outil de communication de proximité est resté à la disposition de chacun au secrétariat des mairies.



<sup>7</sup> Annexe 6 : comptes rendus des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage

<sup>8</sup> Annexe 7 : extrait de la Loi sur les Développements des Territoires Ruraux

<sup>9</sup> Annexe 8 : bulletins d'information du site n°1 et 2

### 3. PRESENTATION GENERALE DU SITE

#### 3.1 Localisation géographique du site<sup>10</sup>

Le site « Barèges, Ayré, Piquette » appartient au massif du Néouvielle. Il est situé en pays Toy, au centre de la partie pyrénéenne du département limité au nord par Barèges et le col du Tourmalet, au sud par la Réserve Naturelle du Néouvielle.

#### 3.2 Contexte physique

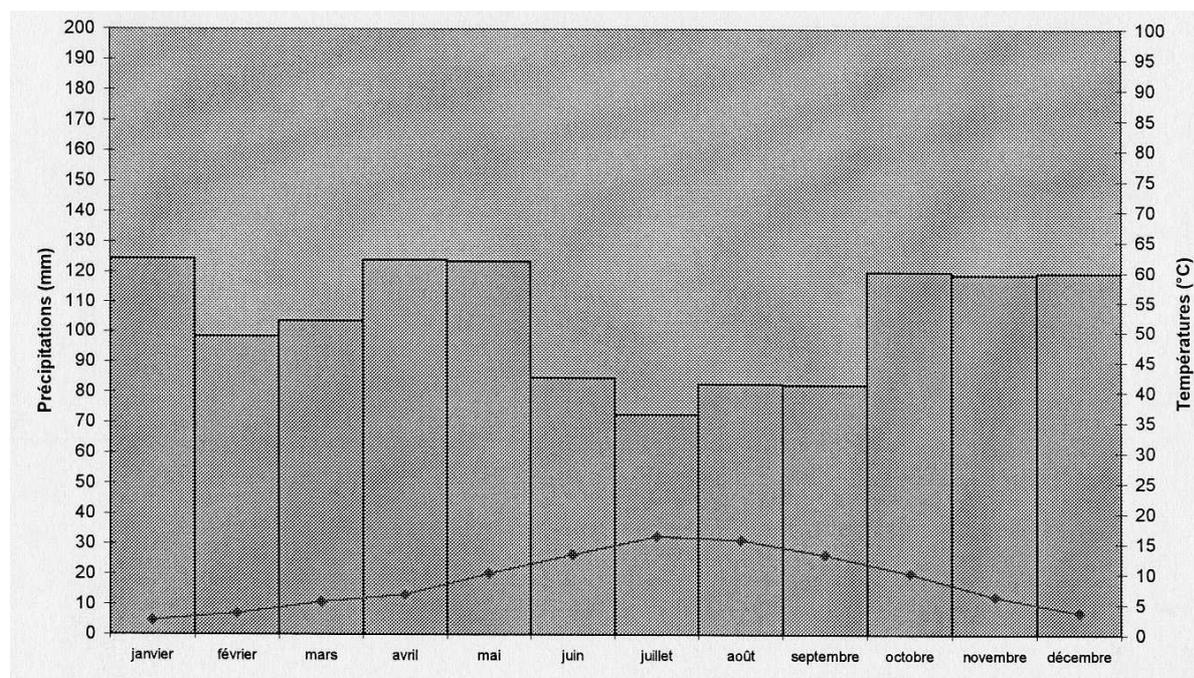
##### a) Géographie physique

Le site se compose de 3 parties de Vallons appartenant à la vallée du Bastan : La Glère, Ets Coubous et Aygues Cluses. Plus précisément, sa limite nord est constitué d'est en ouest par les Crêtes d'Agalops et de la Pègue ponctuées par les sommets du Soum du Cot de l'Espade et de l'izès, puis par la Piquette et le col d'Ayré. Sa limite à l'ouest suit les crêtes de l'Ayré et de Pène dera Mayrits jusqu'au lac de Coume Escure. Sa limite au sud rejoint le col de la Mourelle et suit ensuite le ruisseau Dets Coubous jusqu'au barrage Dets Coubous et longe pour finir le ruisseau d'Aygues Cluses.

La superficie totale est de 1450 ha et le site s'étage de 1500 à plus de 2600 mètres, le point culminant étant le Pic d'Astazou à 2622 mètres.

Étroits avec des flancs pentus dans leur partie avale, les 3 vallons du site s'élargissent dans leur partie amont avec des pentes plus modérées.

##### b) Climat



**Figure 2 : Diagramme ombrothermique de la station météorologique de Barèges**

<sup>10</sup> Carte 1 : localisation du site

Les données enregistrées à Barèges montrent que la vallée du Bastan est affectée d'un climat montagnard marqué. Le cumul des précipitations annuelles est assez important puisqu'il atteint entre 1200 et 1300 mm. 4 mois plus secs, de juin à septembre se détachent nettement des autres. A l'échelle de l'averse, des précipitations importantes à caractère orageux ont lieu en fin d'été, début d'automne, ce phénomène correspondant à l'influence méditerranéenne qui demeure toutefois atténuée.

Concernant l'état physique de l'eau, il est lié directement à la température. Les moyennes mensuelles vont de 2,5°C en janvier à 15°C en juillet. Il est ainsi courant d'observer des précipitations neigeuses à partir d'octobre jusqu'en mai.

#### c) Géologie, géomorphologie

L'ensemble du site appartient à la Haute Chaîne primaire des Pyrénées. Il repose essentiellement sur les roches métamorphiques acides de l'ère primaire : granites du Néouvielle (vallon d'Aygues Cluses, les parties amonts des vallons de la Glère et Dets Coubous. Des roches plus calcaires (complexes grésopélitique à intercalation calcaire du Dévonien, calcschistes du carbonifère) sont présentes au nord ouest du site.

Plus récemment, à l'ère quaternaire, les glaciers ont laissé la trace de leur passage avec la présence de moraines (est du Coucut, Est du Lhurtet), et enfin les éboulis sont représentées en pied de falaise sur l'ensemble du site.

#### d) Hydrographie

De nombreux ruisselets alimentent les ruisseaux d'Aygues Cluses, Dets Coubous et de la Glère. Ces trois ruisseaux représentent une partie du bassin versant du Bastan, ce dernier se jetant dans le Gave de Pau.

Les trois bassins versants du site ont une forme en entonnoir caractéristique, la partie amont de ces bassins, large, de pente modérée, est ponctuée de nombreux laquets et lacs (Glère, Mounicot, Dets Coubous...). Quant à la partie aval du bassin versant, elle est beaucoup plus étroite. Le lac Dets Coubous a été rehaussé par un barrage à des fins de production d'énergie.

### 3.3 Affectation des sols

#### a) Territoires administratifs et propriétés

Le site s'étend sur le territoire administratif de la **commune de Barèges** appartenant au Canton de Luz. La **Commission Syndicale de la Vallée de Barèges** gère les terrains du site qui sont le bien indivis des 17 communes de la vallée.

b) Documents d'aménagement

Documents d'urbanisme : La commune de Barèges dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) qui va prochainement devenir un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Plan d'exposition aux risques(P.E.R.) (1987) : Le relief tourmenté et austère fait que la commune de Barèges est exposée à des risques d'avalanches (l'Histoire locale a ainsi en mémoire plusieurs évènements tragiques depuis le 17<sup>ème</sup> siècle), mais aussi à des risques de chutes de blocs, de glissements de terrain, de crues et de séismes.

### **3.4 Statuts de protection, zones bénéficiant d'inventaires et règlements existants**

Les ZNIEFF\* (Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) <sup>11</sup>

Depuis la fin des années 1980, le massif concerné par le site a fait l'objet d'études diverses : typologie des milieux, faune, flore, activités humaines. Les inventaires effectués ont ainsi permis de délimiter des ZNIEFF :

- ✓ Les ZNIEFF de type I : Massif de la Piquette d'Endrelits (730011658), Forêt de l'Ayré et du Lisey, Pic d'Ayré (730011657), Vallon Dets Coubous et d'Aygues Cluses (730011438).
- ✓ Les ZNIEFF de type II : Montagnes de la rive gauche du Bastan (730011656), Massif du Néouvielle (730003066).

La Zone Périphérique du Parc National des Pyrénées (PNP)

La totalité du site appartient à la zone périphérique du Parc. Il n'y a pas de règlement particulier à cette zone. Les gardes moniteurs y effectue des suivis d'espèces (chauves souris, lézard, flore,...) dans le cadre du programme d'aménagement du Parc.

Le site classé du « Bassin du Bastan », en amont du pont de la Glère

La zone nord du site Natura 2000 est sur le territoire du site classé du Bastan, dont le décret de classement, au titre de la loi « Paysage » de 1930, date du 25 avril 1932.

---

<sup>11</sup> Carte 2 : ZNIEFF concernées par le site + Annexe 9 : Fiches des ZNIEFF du site

## PARTIE B : ACTIVITES HUMAINES, DONNEES ECOLOGIQUES ET ANALYSES

---

### **1. Activités humaines : état des lieux, gestion en cours et constats**

#### **1.1. Activité pastorale**

##### ***Préambule***

L'apport du diagnostic pastoral consiste en 4 points principaux :

1°/ prise en compte de tout le territoire utilisé par les éleveurs transhumants y compris hors site Natura 2000. Le diagnostic pastoral porte sur un ensemble fonctionnel du point de vue de l'utilisation pastorale. Il y a une articulation nécessaire entre les logiques d'acteurs (gestionnaire du territoire Natura et gestionnaire des troupeaux) qui est recherchée sur l'ensemble des sites Natura du département.

2°/ précision sur l'historique de l'usage pastoral du site.

3°/ approche quantitative de la végétation permettant l'établissement d'un bilan spatialisé entre l'offre fourragère et la demande alimentaire des troupeaux.

4°/ formulation opérationnelle des actions de gestion.

##### **1.1.1. Contexte et description du territoire étudié<sup>1</sup>**

Dans la vallée de Barèges, l'activité agricole et pastorale est encore très vivante et dynamique. Les paysages témoignent d'une présence importante de l'élevage et les estives, territoire d'accueil des troupeaux en été, sont gérées par des équipes d'éleveurs élus (les Syndics) au sein de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges.

##### **A). Un territoire bien structuré**

Le domaine pastoral, installé sur le territoire administratif de la commune de Barèges, est la propriété indivise des 17 communes de la vallée. Depuis 1837, il est administré par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (C.S.V.B) qui couvre 23 300 Ha d'estives. Le site Natura 2000 Barèges - Ayré – Piquette avec ses 1451 Ha s'inscrit donc dans ce vaste ensemble.

Dans le cadre de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, la Commission Pacage composée de 8 syndics (élus de la vallée), intervient au travers d'un règlement pastoral<sup>2</sup> dans trois domaines principaux :

♣ L'accueil des troupeaux et l'organisation de la transhumance :

- Chaque année, l'introduction des troupeaux en estive est soumise à l'approbation de la Commission Pacage.

---

<sup>1</sup> Carte 3 : Limites des Unités Pastorales sur le site Natura 2000 et Limites du diagnostic pastoral

<sup>2</sup> Annexe 10 : Règlement pastoral de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

- Les troupeaux extérieurs (hors canton) doivent s'acquitter d'une taxe de pacage calculée sur les effectifs à la montée<sup>3</sup>. Pour les éleveurs valléens, la gratuité est de mise.
- Les troupeaux introduits en estive sont systématiquement contrôlés entre la mi juin et la fin juin
- Les dates de descente sont fixées aux alentours du 30 septembre. Au delà, les éleveurs sont en infraction et doivent régler une pénalité correspondant à 50% de la redevance pacage<sup>4</sup>.
- L'accès aux estives se fait sous l'entière responsabilité des propriétaires des troupeaux (pour les dommages causés à des tiers notamment); ils sont aussi tenus de réguler les chargements et déchargement des animaux dans des conditions de sécurité optimum, voir de prévenir les autorités (Maire des communes, services de l'état,...) si nécessaire (route bloquée pour embarquement des bêtes par exemple).

♣ Le règlement sanitaire :

Au niveau de l'ensemble des gestionnaires d'estive du département, les contrôles effectués par la C.S.V.B dans le domaine sanitaire sont parmi les plus rigoureux et les plus complets.

Outre les certificats de transhumance, la vérification des certificats de monte publique, et la consultation des examens sérologiques obligatoires, la C.S.V.B opère en effet, des contrôles supplémentaires tels les certificats IBR pour les bovins, une attestation d'absence de symptômes d'agalaxie pour les ovins par exemple<sup>5</sup>.

♣ La gestion des estives :

La C.S.V.B met à disposition des éleveurs tout un panel d'aménagement pastoraux : parcs de tri, abreuvoirs, salières, clôtures, cabanes,... chaque année, elle complète et entretient ces équipements destinés à faciliter le travail des éleveurs en montagne. Elle dépose au titre de la maîtrise d'ouvrage des dossiers de demandes de subventions (taux moyen de 70% jusqu'à présent) auprès de différents financeurs publics .

Elle a aussi contracté une Prime Herbagère Agro Environnementale au nom des éleveurs fréquentant l'ensemble de son territoire pastoral.

Chaque été, la Commission Syndicale emploie 4 gardes valléens pour faire appliquer le règlement pastoral évoqué précédemment. Plus précisément, les domaines d'intervention concernent des missions de police auprès des touristes, ainsi que la surveillance des troupeaux et l'entretien des équipements pastoraux ; Ces gardes apportent aussi leur aide aux éleveurs en cas de besoin. Par contre, ils n'assument en aucune manière des fonctions de conduite de troupeau...pratique très peu utilisée sur l'ensemble de ce territoire d'ailleurs.

Dans le secteur de Barèges, un seul garde couvre l'ensemble de la vallée du Bastan qui englobe entre autre les unités de gestion décrites ci dessous.

<sup>3</sup> Annexe 10 : Article 8 du Règlement pastoral de la Commission Syndicale de la Vallée de barèges

<sup>4</sup> Annexe 10 : Article 2 du règlement pastoral de la Commission Syndicale de la Vallée de barèges

<sup>5</sup> Annexe 10 : Articles 5 et 6 du règlement pastoral de la Commission Syndicale de la Vallée de barèges

## B). Description des entités géographiques et fonctionnelles



*Vue générale sur le site (photo C. Brau Nogué – CRPGE)*

♣ Trois petites vallées se succèdent entre des pentes abruptes et débouchent après un ressaut sur de vastes étendues aux reliefs chaotiques.

La vallée de la Glère , orientée Nord – Sud, regroupe les quartiers de la Laquette , du Lienz, de l'Ayré.

La vallée d'Ets Coubouts, orientée Nord – Sud, regroupe les quartiers Lac Nère, Pountous

La vallée d'Aygues Cluse, orientée Est Ouest, regroupe les quartiers d'Agalops et Madamète (quartier inclus dans le site Natura 2000 du Néouvielle)

Sur un plan géologique, le secteur est représentatif de la haute chaîne pyrénéenne avec des massifs granitiques desquels émergent des pitons calcaires (sommets de la Piquette, Les Crampettes,...par exemple)

C'est dans cette diversité géologique et géomorphologique que se structurent des paysages très ouverts et comparables à ceux rencontrés sur le site voisin du Néouvielle.

Une mosaïque de pelouses s'incruste dans des étendues de plus en plus minérales à mesure que nous avançons vers le fond de vallée.

De nombreux lacs viennent émailler l'espace et, de manière générale, l'eau ne manque pas dans ces montagnes.

Situées entre des altitudes comprises entre 1500 mètres et 2600 mètres, nous sommes en présence d'estives plutôt tardives et froides.

Les accès aux troupeaux sont relativement aisés partout mais longs pour ce qui concerne les quartiers de fonds de vallée.



**Lac de la Mourèle** (Photo CRPGE)

**Les unités de gestion concernées sont les suivantes :**

| Nom de l'unité de gestion                       | N° de l'unité pastorale | Surface totale en Ha | Surface incluse dans l'étude en Ha | Surface dans le site Natura 2000 | Surface hors site Natura 2000 |
|---|-------------------------|----------------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Piquette –<br>Laquette – La<br>Glère – Le Lienz | 091                     | 1119                 | 1119                               | 782                              | 337                           |
| Aygues Cluses –<br>Ets Coubous                  | 092                     | 1686                 | 1686                               | 595                              | 1091                          |
| Sansouriche – Izès<br>– Tourmalet               | 093                     | 2235                 | 215                                | 62                               | 2173                          |
| <b>TOTAUX</b>                                   |                         | <b>5040</b>          | <b>3020</b>                        | <b>1439</b>                      | <b>3601</b>                   |

**Tableau 3 : Les unités de gestion pastorale**

Il faut noter que les contours des unités de gestion s'étendent au delà du périmètre Natura 2000. Ainsi, l'emprise de l'unité pastorale n° 93 (Tourmalet) reste très limitée et peu significative sur le site. Quant aux deux autres unités, leurs surfaces débordent de la zone Natura.

Afin de mener une réflexion cohérente avec les pratiques de terrain, les unités n° 91 (La Glère,...) et n° 92 (Aygues Cluses – Ets Coubouts) seront donc étudiées dans leur totalité tandis que l'entité n° 93 le sera sur une portion de 215 Ha seulement.

### C). Les hommes et les troupeaux

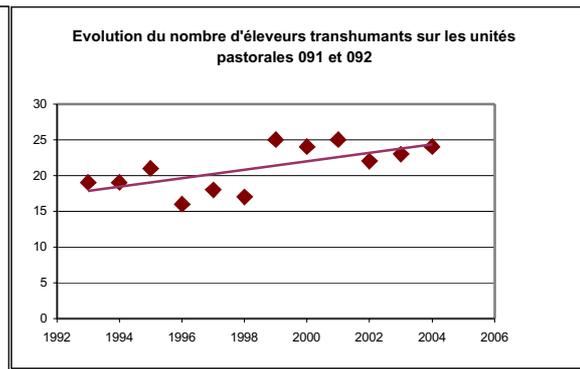
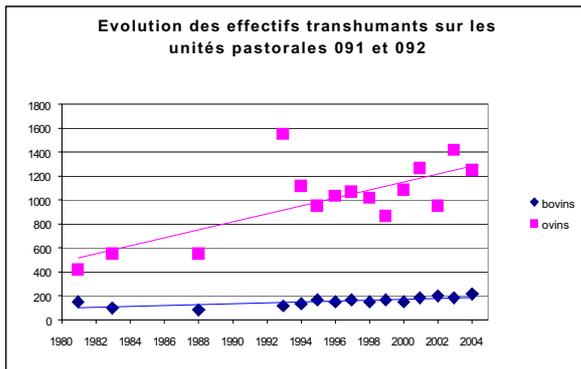
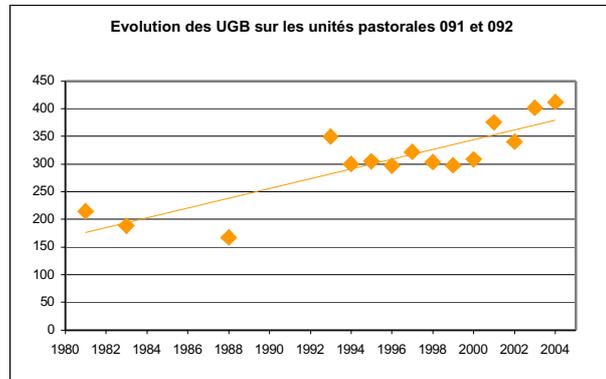
#### ♣ Historique

Le passé pastoral du site est mal connu. Les effectifs historiques des cheptels sont la plupart du temps inexistant. Il est donc difficile d'estimer la charge pastorale passée. Les estives du site étaient affermées depuis au moins le début du 17ème siècle par le corps de la commune de Pontacq. Suite à la demande des valléens, cet affermage prit fin vers 1920.

#### ♣ Analyse de l'évolution de la fréquentation :

L'historique de la fréquentation animale sur les unités 091 et 092 (l'unité 093 n'étant que très peu incluse dans la zone d'étude) entre les années 80 et 2004 montre :

- Une augmentation du nombre d'éleveurs transhumants déclarés sur ces unités pastorales : de moins de 20 éleveurs entre 92 et 98, ce nombre avoisine les 25 depuis le début des années 2000.



- Une augmentation constante du nombre de bovins déclarés sur ces unités (doublement des effectifs transhumants)
- Une évolution plus chaotique des ovins mais qui indique cependant une augmentation des effectifs transhumants

Cela se traduit au final par une augmentation très significative des UGB (doublement) sur les unités pastorales 091 et 092 pour les 20 dernières années .

#### ♣ Des éleveurs locaux, des troupeaux diversifiés

D'après une enquête menée auprès des éleveurs (P. Maury), en 2003, le site d'étude du diagnostic pastoral (3020 ha) accueillait de début juin (voire mi mai) à la fin octobre :

- 1772 ovins
- 259 bovins
- 30 caprins et 18 équins.

Ce qui correspond à 547 UGB (Unité Gros Bétail) soit **un taux de chargement maximum équivalent à 0.18 UGB/ha pendant 4 à 5 mois.**

En 2004, la déclaration PHAE donne les résultats suivants par Unité Pastorale :

| N° U.P        | Bovins     | Ovins       | Caprins   | Equins   | Eleveurs  |
|---------------|------------|-------------|-----------|----------|-----------|
| 091           | 169        | 1015        | 12        | 0        | 15        |
| 092           | 55         | 237         | 19        | 2        | 9         |
| <b>TOTAUX</b> | <b>224</b> | <b>1252</b> | <b>31</b> | <b>2</b> | <b>24</b> |

**Tableau 4: Les effectifs des troupeaux**

95.4 UGB fréquentent l'U.P n° 92 (Ets Coubous) contre 323 UGB dans l'U.P voisine n° 91( La Glère) ; ce déséquilibre marqué tient au fait que les troupeaux sont essentiellement concentrés sur le secteur de la Laquette inclus dans l'unité 91.

Les estives sont essentiellement fréquentées par des troupeaux valléens. On trouve également 25 % de troupeaux extérieurs (origines :Hautes Pyrénées ou Béarn).

L'activité pastorale du site concerne au total environ 25 éleveurs. Si certains éleveurs exercent cette activité à titre principal, d'autres exercent une activité complémentaire (par exemple comme saisonnier à la station du Tourmalet située à proximité).

**Petite parenthèse...Savez vous que:**

- ◆ La CSVB représente le gestionnaire qui accueille le plus au niveau du département des Hautes Pyrénées (25% d'extérieurs contre 10 % dans les autres territoires d'estive)
- ◆ Sur Barèges, la politique d'accueil mis en œuvre suite aux conclusions du bilan pastoral, a permis d'inverser la tendance largement amorcée de la désaffectation de ses estives dans les années 70 (U.P n° 91 notamment) .

A l'exception d'un troupeau de brebis laitières, les troupeaux de bovins et d'ovins recensés sont exclusivement destinés à la production de viande.



Un troupeau de Barégeoise , race labellisée AOC



Des manechs à tête rousse,  
le seul troupeau laitier de l'estive

Les trois races ovines viande principalement présentes sont la Tarasconnaise, la Barégeoise et la Black face. La Barégeoise a obtenu l'Appellation d'Origine Contrôlée depuis septembre 2003 pour la brebis de 2 à 6 ans et le doublon (mâle castré, présent 2 saisons consécutives en estive).

Quant aux bovins, les deux races présentes sont la Limousine sur le Lienz et la Blonde d'Aquitaine sur Aygues Cluses.

Les deux unités étant des estives à taureaux, les races sont donc séparées et réparties dans chacune des vallées. Une clôture a été installée à cet effet<sup>6</sup>.





Les caprins et les équins sont aussi présents mais de manière plus anecdotiques.

Les chevaux sont essentiellement des races légères destinées au loisir et à la randonnée.

**Exception faite du troupeau de brebis laitières, il n'y a pas de gardiennage sur les estives. Les troupeaux sont en pacage libre. Chaque éleveur assure une à deux visites hebdomadaires afin d'apporter du sel et d'éventuels soins aux bêtes malades ou blessées.**

**Face à une activité touristique relativement importante, les éleveurs sont d'ailleurs confrontés à la problématique des chiens divagants sur leurs estives. La présence du garde valléen s'avère insuffisante pour juguler ce conflit omniprésent durant la saison d'été.**

#### **D). Aménagements pastoraux existants : équipements et accès**

##### **a) Les équipements<sup>7</sup>**

La mise en place et l'entretien des équipements sont assurés par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges. Leur financement est assuré par les aides allouées au titre des crédits pastoraux (à hauteur de 70 % jusqu'à présent) du montant des investissements et par les taxes de pâturage (pour l'autofinancement).

##### **❖ Cabanes**

Les cabanes pastorales répertoriées sur le site sont assimilables à de simples abris, pouvant servir occasionnellement en cas de mauvais temps ou pour passer la nuit sur place. De petite taille, équipées sommairement (poêle ou cheminée), elles sont souvent ouvertes à tous. Une exception est à noter, la cabane de la Glère utilisée par le berger produisant du fromage.



<sup>6</sup> Carte 5 : Localisation des équipements pastoraux existants

<sup>7</sup> Carte 5 : Localisation des équipements pastoraux existants

Concernant cette dernière, plusieurs aménagements et travaux sont à envisager pour la rendre plus efficace et confortable.

Quant aux autres, elles répondent aux besoins des éleveurs et ne nécessitent pas d'interventions particulières.

❖ Points d'eau :

Sur ce massif granitique, l'eau est un élément omniprésent du paysage (rivières, ruisseaux lacs et laquets), l'abreuvement du bétail ne pose donc pas de problème particulier sur le site étudié.

❖ Autres équipements :

Les autres équipements tels que parcs de tri, clôtures sont aussi bien représentés.

La clôture d'Aygues Cluses sur l'unité pastorale n° 92 permet de contenir les bovins sur Aygues Cluses et d'éviter leur descente prématurée sur le Pountou, quartier utilisé en début et fin de saison d'estive. La clôture de la Laquette contient le troupeau sur son estive et évite les divagations des troupeaux à taureaux sur les estives voisines comme celle du Tourmalet par exemple.

En conclusion, les équipements sont jugés globalement satisfaisants par les éleveurs. Les demandes de travaux restent très limitées. Elles concernent la modernisation de la cabane de la Glère utilisée l'été par le berger et la réalisation d'une clôture à la Hourquette Nère afin de prévenir le passage des bovins vers la vallée voisine.

**b). Les accès :**

La vallée de la Glère est pénétrée profondément par la piste du même nom, l'accès à l'estive est donc relativement rapide. Il faut toutefois noter que cette piste est en assez mauvais état après le lacet du Lheurtet. Un arrêté municipal limite l'accès en journée pour le linéaire en amont de ce virage aux seuls ayants droit dont les éleveurs font partie.



le vallon de la Glère

La piste du Pountou permet d'avancer jusqu'à la confluence des vallées d'ets Coubous et d'Aygues Cluses. Les temps

d'accès aux estives sont dans ce cas assez longs avec un dénivelé de 300 à 600 mètres pour Ets Coubous et de 400 à 700 mètres pour Aygues Cluses Madamète.

### 1.1.2. Etude de l'utilisation pastorale et de la ressource fourragère

#### A). Analyse de la demande fourragère

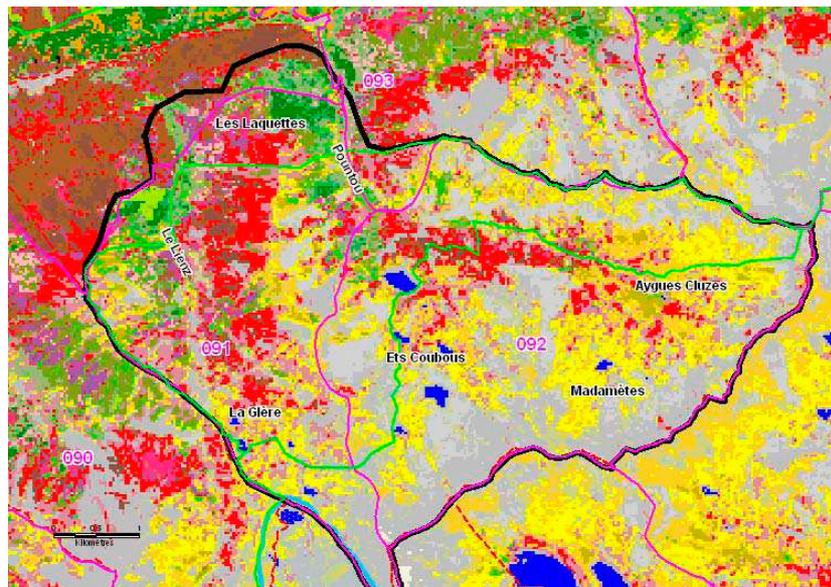
Les cartes de l'activité pastorale et le tableau associé<sup>8</sup> montrent que:

- Mis à part les habitats de falaises et de pentes accidentées, l'activité pastorale concerne la majeure partie du territoire. La pression pastorale exercée est cependant très inégale selon les quartiers.
- Les troupeaux ovins occupent préférentiellement les versants, les crêtes, les zones pentues ou rocailleuses. L'occupation de ces troupeaux a un caractère territorial, chaque troupeau retrouvant année après année le même quartier. Quant aux bovins, ils se localisent sur les fonds de vallon et les bas de versant (Lienz, Pountou, Aygues Cluses).

#### B). Analyse de l'offre fourragère<sup>9</sup> :

##### ♣ Méthodologie d'acquisition de la donnée

La méthode d'analyse de l'offre fourragère s'appuie sur la cartographie éco-pastorale des pelouses et landes d'altitude réalisée à partir d'images satellitaires, livrée au Parc National et au Service Pastoral départemental mi-2003.



Extraction de la carte éco pastorale

Cette cartographie est issue d'un traitement multitudes

d'images Landsat conduit par le CEMAGREF (Bernard Brunet et al 2003) en collaboration avec une agro-écologue (Brau-Nogué, 2003). Cette dernière a consolidé le modèle écologique de Cozic et Bernard-Brunet (1991) (voir aussi Jouglet et al 1992) qui permet de définir et caractériser les classes à discriminer par le traitement d'images (espèces caractéristiques, VP, saisonnalité...).

Cette cartographie propose une classification pixel par pixel (30 m \* 30 m) de la végétation en 26 types physiologiques (6 landes et 20 pelouses) caractérisés notamment par une plage de valeur pastorale. Dans le cas présent, les valeurs retenues pour chaque type figurent sur la légende associée à la carte n°8.

<sup>8</sup> Cartes 4 et 4bis : Localisation des troupeaux + tableau associé

<sup>9</sup> Carte 8 : Cartographie éco-pastorale des pelouses et landes d'altitude

### ♣ Analyse de la cartographie écopastorale (image satellite)<sup>10</sup> :

Sur la base d'une lecture rapide de la cartographie éco-pastorale, on peut noter 4 grandes formations végétales :

- des zones de pelouses moyennement à fortement productives (en vert) sur les secteurs les plus bas du Lienz et du Pountou ainsi que sur le secteur des Laquettes,
- à l'étage supérieur et sur les versants du Lienz et de la Glère, des zones dominées par des formations de landes globalement moins productives (coloration du rose au rouge)
- sur les secteurs les plus hauts : la Glère, Ets Coubous, Aygues-Cluses et Madamète, le minéral occupe une place de plus en plus importante pour obtenir une mosaïque herbe/minéral de faible valeur pastorale (coloration jaune à ocre)
- Les secteurs de crête ainsi que les versants les plus raides, sont très peu colonisés et la ressource y est très faible (secteur de couleur grise).

### ♣ Calcul de l'offre :

L'offre fourragère peut être appréciée à plusieurs niveaux depuis le territoire d'estive complet jusqu'aux zones d'isochargement calculées plus haut. Ce sont ces zones d'isochargement qui ont été retenues comme polygones intégrateurs, ceci afin de faciliter l'analyse entre l'offre fourragère et la demande pastorale.

Méthode de calcul :

Pour chaque polygone correspondant à une zone de même chargement, on dénombre les pixels de chaque classe du traitement d'image. On obtient la ressource du secteur correspondant par une simple somme des valeurs pondérées que l'on transforme par une série de coefficients\* en **UGB potentiel/j pendant 4.5 mois.**

\*Coefficient K retenu : 44.

1UGB = 3300 UFL/an (Unité Fourragère Laitière)

1 vache allaitante = 10 UFL/j ; 1 ovin = 1.1 UFL/j

### ♣ Analyse de la cartographie de l'offre fourragère :

La **carte n°7**<sup>11</sup> confirme la première lecture de la cartographie éco-pastorale : les zones offrant la plus grande ressource fourragère sont les secteurs des Laquettes, du Lienz et les versants de l'Ayré ainsi que le secteur du Pountou, Aygues Cluses, la Glère et le secteur des Piquettes offrent des ressources moins importantes alors que les secteurs les plus hauts, dominés par le minéral (Ets Coubous, Madamètes et Agalops) sont des milieux très pauvres ne pouvant pas supporter de forts chargements.

<sup>10</sup> Carte 8 : Cartographie éco-pastorale des pelouses et landes d'altitude

<sup>11</sup> Carte 7 : Estimation de la ressource fourragère et du chargement potentiel des estives

### C Adéquation entre l'offre fourragère et la demande pastorale

Cette adéquation peut, elle aussi, être appréciée à plusieurs niveaux : au niveau du territoire complet comme celui des polygones d'isochargement. Ce sont ces zones d'isochargement qui ont été retenues comme polygones intégrateurs, ceci afin de faciliter l'analyse entre l'offre fourragère et la demande pastorale.

Le ratio entre l'offre fourragère et la pression de pâturage permet de définir

- des zones où la pression pastorale actuelle apparaît supérieure à l'offre fourragère
- des zones où la pression pastorale actuelle est en dessous de l'offre fourragère
- des zones où la pression pastorale actuelle semble en adéquation avec l'offre fourragère

La **carte 7bis<sup>12</sup>** et le **tableau en annexe 11<sup>13</sup>** figurent les secteurs où l'offre est nettement supérieure à la demande en bleu ; la situation inverse est repérée en vert. Compte tenu du protocole de description des circuits de pâturage, on évitera de porter trop d'attention aux petites surfaces et on se concentrera sur les écarts entre l'offre et la demande les plus importants (l'écart est considéré significatif s'il est supérieur à 25 %).

L'analyse au niveau de l'ensemble du site montre une bonne utilisation des ressources fourragères du site (équilibre entre l'offre et la demande). Cependant, cet équilibre masque une situation plus contrastée par quartier :

- Les zones où la pression pastorale est importante par rapport à l'offre fourragère correspondent aux fonds de vallée du Lienz et du Pountou où séjournent à la fois les bovins, ovins, équins et même les caprins.
- A l'opposé, les secteurs de Madamète, Ets Coubous et les versants d'Agalops, accessibles uniquement aux troupeaux ovins et malgré la faible ressource fourragère, restent sous-utilisés.
- Le secteur des Laquettes, malgré une forte fréquentation des troupeaux, présente un certain équilibre avec la ressource fourragère qui est importante.

➤ Les résultats obtenus par le calcul ont été globalement validés par les éleveurs lors d'une réunion de travail.

<sup>12</sup> Carte 7 bis : Adéquation entre l'offre fourragère et la pression pastorale

<sup>13</sup> Annexe 11 (document de compilation) : tableau récapitulatif des ratios offre fourragère et pression pastorale

### 1.1.3 Des perspectives de gestion

- **Globalement, l'utilisation pastorale du site ne présente pas de problèmes majeurs.**
- Il se dégage néanmoins quelques pistes de réflexion à propos de la gestion de plusieurs secteurs de l'estive
- Sur le quartier du Lienz où des chargements plus marqués sont observés, un refus sera préconisé en terme d'accueil de nouveaux troupeaux bovins. Il pourrait être également envisagé de ne pas remplacer les cheptels bovins partant de l'estive  

Une autre alternative est offerte par l'utilisation du quartier de Tramérous. Situé dans la vallée du Bolou, cela pourrait permettre de décharger le Lienz. Un point d'eau devra être aménagé pour permettre le retour du bétail dans des bonnes conditions.
- Quant aux quartiers sous-pâturés (quartiers de Madamète, Dets Coubous et versant de la Pègue et d'Agalops), ils pourraient recevoir une charge plus importante en juillet-août mais il faudrait trouver une estive en début et fin de saison pour le bétail. Ces quartiers ne représentent pas cependant un enjeu pastoral fort.
- La présence d'un troupeau laitier sur l'estive est intéressante à plusieurs titres
  - Suivi du troupeau avec la présence en continue du berger sur l'estive
  - Conduite du troupeau raisonnée en fonction de la ressource fourragère
  - Garantie de maintien d'un troupeau ovin qui utilise plus facilement les zones plus délaissées car peu accessibles aux espèces bovines comme les flancs de versant.
  - Information des touristes qui peuvent avoir des comportements décalés par rapport aux troupeaux locaux
  - Relais pour les autres éleveurs en cas de problèmes sanitaires,...

→ pour toutes ces raisons, un pôle laitier dans ce site est à conforter
- Pour terminer une véritable réflexion doit être amorcée sur la confrontation tourisme – pastoralisme notamment sur le point épineux de la présence des chiens dans les estives.

## **1.2. Tourisme et activités de loisirs :**

Les données ci-dessous sont issues d'échanges avec des élus, des professionnels, des représentants du monde associatif. Elles ont été complétées à partir de constats sur le terrain et des remarques apportées à l'opérateur lors des groupes de travail et des comités de pilotage.

Le site appartient au massif du Néouvielle qui jouit d'une grande renommée, il reçoit donc une fréquentation relativement importante, quant aux activités exercées, elles sont assez variées.

### **1.2.1. Les activités touristiques estivales<sup>14</sup> :**

#### 1.2.1.1. Randonnée pédestre

##### 1.2.1.1.1. Les équipements :

Des sentiers permettent de traverser les trois vallées du site (Aygues Cluses, Ets Coubous et la Glère) et de rejoindre le sud du massif du Néouvielle. De plus, des itinéraires balisés par des cairns font la jonction entre les trois vallées.

L'entretien des sentiers est réalisé par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges contre rémunération financière des communes, donc sur le site par la commune de Barèges.

Un état des lieux des sentiers a été réalisé, il révèle globalement un assez bon état des sentiers exception faite du sentier Dets Coubous. Ce dernier présente des coupures de lacet assez nombreuses. Ces dédoublements du linéaire principal présentent une pente en long plus importante et sont donc par conséquent beaucoup plus sensibles à l'érosion hydrique qui vient aggraver l'érosion du au piétinement.

Des portions de dédoublement du sentier principal sont aussi observés sur le GR 10 et sur le sentier de la Glère mais dans une moindre mesure. Pour ce dernier, l'usage est perturbée par la piste de la Glère créée postérieurement. Les deux linéaires se croisent à plusieurs reprises et la lecture de l'itinéraire du sentier est par conséquent devenue difficile pour le randonneur.

Les lieux de stationnement ne sont pas organisés, ils sont situés pour la vallée de la Glère en 3 points, « Chez Louissette », près du camp Rollot et au lacet du Lheurtet. Un stationnement diffus est aussi observé le long de la piste de la Glère. Quant à la Gaubie permettant d'accéder aux vallées d'Aygues Cluses et Dets Coubous, un parking existe près du jardin botanique mais sa capacité est insuffisante, de nombreuses voitures sont garées le long de la route du Tourmalet avec des conséquences négatives sur la sécurité routière.

Le refuge CAF de la Glère héberge les randonneurs, les cabanes d'Aygues Cluses, de la Pègue, Dets Coubous servent d'abri en cas de mauvais temps.

## 1.2.1.1.2. Diverses modalités de pratique :

L'itinéraire choisi, sur une durée d'une demi-journée à plusieurs jours, peut être :

- un aller-retour d'une demi-journée à la journée avec un but ponctuel : un sommet, le refuge de la Glère, la cabane d'Aygués Cluses, les lacs, la flore des zones humides du Lienz, l'entrée de l'estive D'Aygués Cluses, les marmottes au Pountou,
- une boucle d'un à deux jours par le col de Tracens, par la Hourquette d'Aubert et le col de Madamète, par la Hourquette de Mounicot,
- Le tour du massif du Néouvielle en une semaine environ.



Certains randonneurs évoluent en autonomie avec des documents tels que les cartes IGN, les topoguides et les brochures de l'office du tourisme de Barèges « Des circuits à la rencontre du domaine montagnard »).

D'autres font parfois appel à des professionnels (CAF, Office du tourisme de Barèges, accompagnateurs de moyenne montagne au sein d'associations telles que la Balaguère, Natura, Pastourelle, le relais d'isaby ou en indépendants). Des groupes de quelques personnes jusqu'à une vingtaine sont alors constitués avec une vocation surtout sportive ou une thématique faune, flore, milieu lacustre ou zone humide.

## 1.2.1.1.3. Fréquentation

La fréquentation atteint son maximum en juillet et août. Son estimation quantitative reste mal connue et n'a pas été étudiée comme ce fut le cas pour le versant des Nestes pour le massif du Néouvielle.

Les sentiers les plus fréquentés sont le GR10 dans la vallée d'Aygués Cluses, le sentier et la piste de la Glère, et enfin le sentier de la Hourquette d'Aubert passant par le lac Dets Coubous. Le massif est relativement accidenté, il comporte en outre une grande surface d'éboulis par conséquent la fréquentation reste localisée sur les pelouses de fond de vallée, autour des lacs et sur une zone tampon de part et d'autre des sentiers.

## 1.2.1.1.4. Les projets

Le CAF, depuis qu'il a repris le refuge de la Glère (photo ci-contre), a engagé des travaux de rénovation encore en cours afin de mettre aux normes le bâtiment (assainissement notamment). Ces travaux permettront en outre d'améliorer le confort des usagers et de dédier une partie du bâtiment à un refuge d'hiver qui n'existait pas auparavant.



© : A. Sallent/ CRPGE - 2005

<sup>14</sup> Carte n°9 : activités touristiques estivales

Deux projets ont été étudiés :

- dans la vallée d'Aygues Cluses, la création d'un refuge, qui permettrait de disposer d'un réseau complet à l'échelle du massif et donc d'une randonnée de 7 jours,
- la création d'un sentier entre le refuge de la Glère et le terminus du funiculaire de l'Ayré ce qui impliquerait la remise en état de ce dernier.

#### 1.2.1.2. L'escalade :

Les pratiquants s'informent sur les topoguides existant. Les professionnels ayant une activité sur le site sont les guides indépendants, le bureau des guides de Luz et Elastic Pacific.

Les différents sites, présentés sur la carte sont passés en revue :

-dans la vallée d'Ets Coubous :

- le rocher école du Pountou installé par l'armée comprend environ 10 voies allant jusqu'au 6c, 7a avec spits et chaînes pour les rappels ainsi qu'un accès piéton sur le haut des voies. La fréquentation est estimée à 200 personnes/an ;

- « la Cristaillère » près du cours d'eau a environ 10 voies équipées ;
- sur les crêtes d'Agalops, quelques voies peu équipées sont peu fréquentées.

-dans la vallée de la Glère :

- le site de l'Astazou en face sud est présente 4 voies récentes, peu pratiquées, de 4 à 5 longueurs très difficiles, avec un équipement léger fait par les CRS de Saint Lary (pas de spit) ;

- la crête de Mayris derrière le refuge de la Glère, est un ancien rocher école, fait par l'UCPA et l'armée ;
- le rocher école de la Glère, plus récent, avec une fréquentation en cours d'augmentation, a pour finalité l'initiation, la formation, l'entraînement avec 3 sites actuellement (20 voies d'une longueur chacune du 3 au 6a) et bientôt un quatrième près du lac de Coume Escure ;
- les classiques des crêtes de la Mourelle et des crêtes de l'Espade, ces dernières étant hors site, sont des voies plus engagées.

#### 1.2.1.3. Le parapente :

Les structures opérant sur le site sont l'école de parapente « Aventure pyrénées » et « Les paillères volantes ».

Les points d'envol sont au nombre de trois, le télésiège du Caoubère, le col d'Ayré et le Pic d'Izes, ce dernier étant anecdotique.

Le décollage se fait le plus souvent en ouest et parfois en est. L'Izes et la Piquette sont survolés sur leur flanc ouest.

30 personnes au maximum peuvent être présents dans la journée au cours d'une saison qui s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre.

Des aménagements très mineurs sont réalisés sur l'aire d'envol principale du télésiège du Caoubère (hors site) avec une clôture pour ne pas avoir de bouses de vache, un projet d'enlèvement des cailloux est en cours.

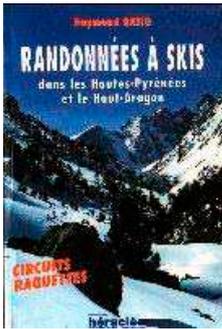
#### 1.2.1.4. Autres activités :

Le site ne comporte pas de sommet majeur, l'alpinisme n'est donc pas pratiquée mais les alpinistes transitent par le refuge de la Glère, par la Hourquette d'Aubert pour atteindre les sommets du Néouvielle.

La pratique du VTT est anecdotique avec une dizaine de personnes tous les ans sur la piste de la Glère.

Luz aventure fait occasionnellement des baptêmes de plongée en altitude au lac de la Glère.

### 1.2.2. Les activités touristiques hivernales<sup>15</sup> :



#### 1.2.2.1. Les raquettes :

Cette pratique s'est développée ces dernières années. Les professionnels de cette activité sont ceux de la randonnée pédestre, il est plus souvent fait appel à eux dans la mesure où la montagne reste un milieu plus hostile en hiver avec notamment les risques d'avalanches.

#### 1.2.2.2. Le ski de randonnée :

Les professionnels encadrant cette activité sont le CAF avec des sorties d'une dizaine de personnes, « La Balaguère » avec un raid de 7 jours sur le massif du Néouvielle.

#### 1.2.2.3. Le ski hors piste :

Cette activité s'explique par la proximité de la station de ski du Tourmalet. Elle peut être encadrée par l'Ecole de ski de la station.

Le hors piste se situe entre le Pas de la Crabe ou une brèche située à l'est de ce dernier et le parking de Tournabouts avec une descente dans la vallée d'Aygues-Cluses.

#### 1.2.2.4. Le ski de fond :

Cette activité est parfois pratiqué du Lienz jusqu'au lacet de l'Heurtet lorsque les risques d'avalanche, suffisamment faibles, autorisent le damage de la piste.

Bien que la fréquentation hivernale ne soit pas aussi importante que la fréquentation estivale, les pratiques des raquettes et de la randonnée à skis se sont beaucoup développées cette dernière décennie.

Il faut noter que cette fréquentation est beaucoup plus diffuse avec une zone tampon de part et d'autre de l'itinéraire plus importante. La fréquentation estivale a un caractère linéaire alors que la fréquentation hivernale présente un caractère surfacique.

Les zones les plus fréquentées sont le bois d'Aygues-Cluses, autour du refuge de la Glère et sur une zone englobant le Soum det Coucut, les Crampettes et le Lurtet.

---

<sup>15</sup> Carte 10 : les activités touristiques hivernales

### 1.2.3. La chasse et la pêche :

#### 1.2.3.1. La chasse

Elle est exercée par une structure locale, la société de chasse (association de type loi 1901), « Les Chasseurs barégeois », sur l'ensemble du canton de Luz (surface de 33000 ha). Le Droit de chasse lui est loué par la Commission Syndicale, l'ensemble du site Natura 2000 étant chassé. « Les Chasseurs barégeois » comptent environ 200 membres.

Le contrôle de la chasse est réalisé sur le site par l'ONCFS\*, le PNP\* et 3 ou 4 gardes locaux assermentés sur le territoire du canton de Luz.

Les espèces chassées :

L'isard :

Cette espèce est soumise à un plan de chasse de 130 individus sur le canton. L'estimation des populations est réalisée localement par les observations de terrain et le relevé systématique de la biométrie des individus prélevés.

Concernant l'évolution de la population, après la disparition de l'espèce sur le site, celle-ci est réapparue, il y a 15 ans à partir de 2 noyaux, un correspondant à des lâchers sur le versant de Campan aux 4 thermes et l'autre ayant pour origine l'extension des populations du PNP au sud du site Natura 2000.

Depuis, l'augmentation de la population se poursuit, ce que souhaitent « Les chasseurs barégeois », qui demandent aussi une augmentation du plan de chasse.

La technique de chasse pratiquée est la chasse à l'approche, les consignes locales étant de tirer les mâles.

Le coq de Bruyère :

Le maintien de l'espèce est incertain, elle est présente et chassée dans la vallée d'Aygues Cluses mais avec peu de résultats. Un plan de prélèvement départemental lié à l'indice de reproduction est déterminé chaque année. La chasse est pratiquée au chien d'arrêt 9 jours par an, avec le tir des mâles (3 coqs prélevés sur le canton en 2003).

La perdrix grise (sous espèce pyrénéenne) :

60 chasseurs pratiquent uniquement la chasse au perdreau avec un plan de prélèvement sur le canton fixant une limite de 2 perdreaux par chasseur sur 2 jours de chasse.

Quelques compagnies sont présentes et chassées sur Aygues Cluses et le col d'Ayré, mais la présence de l'espèce sur le site reste anecdotique par rapport à d'autres zones de la vallée du Barège.

La grive :

L'espèce, présente en lisière de forêts avec des sorbiers, est chassée très ponctuellement sur le site.

Le lagopède :

Cette espèce chassable n'a pas de prélèvement car une baisse des effectifs forte est en général supposée. L'origine couramment admise de cette régression serait le réchauffement climatique.

Le lièvre :

Cette espèce est chassée au chien courant. Des lâchers de 8 à 10 couples originaire des pays de l'est sont effectués tous les ans.

#### 1.2.3.2. La Pêche :

Elle est pratiquée par une structure locale « Les pêcheurs barégeois » comprenant 300 à 400 pêcheurs auxquels s'ajoutent de nombreux pêcheurs extérieurs à la vallée.

Deux gardes locaux sur le canton, le CSP et la Police de l'eau contrôlent les pêcheurs. 10 prises par personne et par jour sont autorisées.

La fréquentation est importante sur le réseau avec un maximum sur les lacs en juillet, août et une proportion élevée de pêcheurs extérieurs au département. Cette fréquentation importante et un nombre de prises autorisé assez élevé entraînent une forte pression de la pêche. De part cette forte pression, il n'y a pas à proprement parler de gestion patrimoniale.

L'alevinage est effectué régulièrement. Tous les 2 ou 3 ans, la Fédération de pêche intervient sur les lacs en cristivomer par hélicoptère. Sur les ruisseaux, la société de pêche alevine en truite fario dans les portions en aval et en saumon de fontaine dans les portions en amont.

### 1.3. Hydroélectricité<sup>16</sup> :

Le GEH Adour et gaves est concessionnaire des installations de la chute de la Centrale de Pragnères utilisant notamment les eaux des ruisseaux d'Aygues Cluses, Dets Coubous et de la Glère.



Les différents équipements présents sont : des prises d'eau réalisées sur le ruisseau d'Aygues Cluses (photo ci-contre), sur le ruisseau de la Glère et une retenue créée sur le lac Dets Coubous afin d'augmenter sa capacité. Une station de pompage en aval du lac de la Glère permet de remonter les eaux en direction de la centrale de Pragnères ou du lac Cap de Long, ce dernier ayant la capacité de stockage principale du dispositif.

Ces éléments sont reliés entre eux par plusieurs kilomètres de galerie souterraine.

La quantité d'eau turbinée à Pragnères est fonction de la demande d'énergie en aval. Les fluctuations de cette demande varient brutalement en fonction de l'heure de la journée. L'hydroélectricité est l'énergie privilégiée utilisée pour répondre à ces à-coups, les énergies thermique et nucléaire présentant une inertie trop importante pour répondre à ces variations quotidiennes.

De nombreux résidus datant de la période de construction des installations sont disséminés autour de la station de pompage de la Glère. En collaboration avec le PNP, des opérations de retrait de ces résidus sont organisés lors des opérations de maintenance des ouvrages d'art en zone centrale du Parc.

Concernant les prises d'eau, le débit minimum est fixé, conformément à la loi pêche, au 1/40<sup>ème</sup> du module (débit annuel moyen) jusqu'à l'échéance de la concession en 2033, date à laquelle le passage au 1/10<sup>ème</sup> devra être effectué. Des discussions au niveau national sont actuellement en cours pour envisager un passage au 1/10<sup>ème</sup> avant l'échéance des concessions.

<sup>16</sup> Carte 11 : hydroélectricité

| Retenues                                  | Niveau de la retenue cotes (NGF) | Valeur Période Débit réservé (L/s)   | Exploitation de la retenue   |
|---|----------------------------------|--|--|
| Aygues Cluses                             | 2041.95                          | 17 l/s toute l'année   | Très faible capacité de retenue, entonnement direct au fil de l'eau par déversement latéral, hauteur de prise 75 cm.<br>Une conduite souterraine conduit les apports dans le barrage Dets Coubous  |
| Escoubous<br>capacité :1.6 m <sup>3</sup> | 2040                             | Transféré à Aygues Cluses 7.5 l/s  | Le remplissage est principalement assuré par les apports de fusion nivale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du bassin versant donnant dans les prises d'eau d'Aygues Cluses et de Glaire inférieure</li> <li>• du bassin versant Dets Coubous.</li> </ul> <p>Les eaux dérivées et contenues dans la retenue Dets Coubous d'une hauteur de 20 m sont pompées et stockées temporairement dans la retenue de Cap de Long avant d'être restituées dans le gage de Pau par turbinage à la Centrale de Pragnères.</p> |
| Glaire inférieure                         | 2056.2                           | Du 15/06 au 15/07 : 120<br>Du 16/07 au 14/09 : débit naturel<br>Du 15/09 au 31/10 : 50<br>Du 01/11 au 14/06 : 10 | Très faible capacité de retenue, entonnement direct au fil de l'eau par déversement latéral, hauteur de prise 60 cm.<br><br>Une galerie souterraine conduit les apports dans la galerie reliant la retenue Dets Coubous à la station de pompage de la Glère.   |

**Tableau 5 : Caractéristiques des équipements hydroélectriques du site** (D'après les données fournies par le GEH Adour et Gaves)